

Vœu de la majorité municipale du 20^e arrondissement pour que l'État et la CNAV IDF se dotent des moyens d'accomplir un service public à la hauteur des enjeux

Considérant que la mission première et fondamentale de la CNAV est de permettre un accès efficient et équitable aux droits à la retraite de tous les assurés, notamment des plus précaires ;

Considérant que les agences CNAV IDF ne sont plus ouvertes au public depuis 2017 et que les ayants droit se retrouvent orientés vers des espaces en ligne inaccessibles pour nombre des personnes âgées en situation de précarité ou d'isolement ;

Considérant que, comme pour beaucoup de services publics, loin de simplifier l'accès aux droits des personnes, la dématérialisation s'accompagne d'un allongement des délais de traitement, d'une forte augmentation des difficultés techniques allant jusqu'à entraîner des interruptions de ressources de plusieurs mois et, de fait, aggrave les situations de précarité ;

Considérant que la CNAV, à l'image d'autres services publics comme la CAF, n'a plus les moyens d'assurer correctement ses missions puisque le départ en retraite des enfants du baby-boom entraîne une augmentation annuelle de 3% de dossiers supplémentaires tandis que le nombre d'agents ne cesse de diminuer : entre 2017 et 2021, les caisses de retraite de la sécurité sociale avec celles des indépendants sont passées de 14.800 à 13.700 salariés (-7,43%). Elles doivent aujourd'hui gérer 16,9 millions retraités, contre 16,1 millions (+4,97) ;

Considérant qu'une large partie de ces retraités, devant la difficulté d'obtenir leurs droits, se tournent vers le milieu associatif et les services sociaux de notre arrondissement, de Paris et d'Ile-de-France ;

Considérant que plusieurs associations, travailleurs sociaux et usagers dénoncent des ruptures de droits pour de nombreuses personnes handicapées, qui se retrouvent sans aucune ressource pendant plusieurs mois, faute de liens entre la MDPH, la CAF et la CNAV ;

Considérant que de nombreux cas concernent des demandes de documents non nécessaires et des refus d'Allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA) non justifiés ;

Considérant que la tribune en cours de publication, écrite en commun par Ayyem Zamen, GRDR, UNRPA et Chinois de France, Français de Chine et soutenue par de nombreuses associations et syndicats, fait état de leur volonté d'agir en complément du service public mais de leur ferme refus de s'y substituer ;

Considérant que le désengagement de l'État en tout domaine entraîne une dégradation de l'égalité et du service public, un coût humain et financier important pour les municipalités et le tissu associatif, au détriment d'autres missions et projets ;

Sur proposition des élus de la majorité municipale, le Conseil du 20^e arrondissement émet le vœu que la Ville de Paris intervienne auprès de l'État et de la CNAV pour exiger d'eux les moyens financiers et humains afin de notamment :

- **Ouvrir à nouveau des agences de proximité afin de proposer un accueil physique et humain du conseil à l'obtention des droits,**
- **Former des conseillers à résoudre des situations complexes, réduire les délais d'attente de la plateforme téléphonique et du formulaire en ligne,**
- **Réduire les délais d'instruction et de réponse à chaque étape concernant les dossiers de retraite et d'ASPA afin de réduire le risque de non-recours aux droits,**
- **Assurer une meilleure coordination entre les administrations notamment CNAV/CAF et CNAV/Pôle Emploi.**